

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
 Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 14 JANVIER

DÉSORIENTÉS

Le nouveau cabinet n'a pas fait de déclaration gouvernementale. Il a eu raison de s'abstenir. Qu'aurait-il dit, qu'aurait-il promis ? Nous sommes dans un état de fermentation qui ne permet pas d'y voir clair. La politique actuelle ne saurait être, aussi bien du côté du gouvernement que du côté des Chambres, qu'une politique d'expectative. Au Parlement, c'est le désarroi qui règne. Les ministres sont des hommes fort empêtrés. Ils ont bien assez à faire d'essayer de se tenir en équilibre au milieu de la tourmente des scandales qui déconcertent tout le monde. Pour faire une déclaration, il eût fallu qu'ils sussent où ils vont. Et ils n'en savent rien. Il eût fallu qu'ils sussent ce que veut le pays. Et ils l'ignorent. Ce gouvernement n'est à la vérité qu'un fantôme de gouvernement, de même que le Parlement n'est qu'un fantôme de Parlement. — Tâchons de voter le budget, a dit M. Ribot, et le reste viendra à son heure. Le reste, voilà la grosse affaire; et il n'y a pas deux républicains qui soient capables de regarder de sang-froid ce reste, c'est-à-dire les élections générales. En attendant, on essaiera de voter.

A LA CHAMBRE

La commission du budget entend M. Tirard, ministre des finances, au sujet de son projet d'impôt sur les transactions de Bourse.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Au début de la séance de la Commission d'enquête, M. Bigot se plaint d'indiscrétions commises par la presse au sujet des perquisitions concernant les papiers d'Arton. Il est décidé que, dorénavant, le bureau seul aurait à connaître de ce genre de demandes. Il est ensuite annoncé que, malgré les recherches, on n'a pu retrouver la signature de la lettre Lemarchand sur le dossier d'Arton. La Commission d'enquête a constaté que, sur les bons anonymes, trois d'une valeur totale de 375,000 fr. avaient été touchés le 17 juin 1886 et le troisième bon le jour du dépôt du projet autorisant la Compagnie à émettre des valeurs à lots. Elle a également retrouvé l'emploi d'une somme de 600,000 fr.; il reste donc environ 425,000 fr. dont l'emploi ne peut être encore expliqué. La Commission a décidé d'appeler l'attention du juge d'instruction sur ce point. M. Imbert, liquidateur de la succession Reinach, vient de faire savoir à la Commission qu'il mettait plusieurs pièces, notamment des talons de chèques avec des noms et le dossier Cornélius Herz sur les téléphones.

Le procès de Panama

A l'audience du 13 janvier, il résulte de la déposition de M. Hyéronimus, chef de la comptabilité de Panama, qu'il y avait des bons dits de publicité, et rien ne justifiait qu'ils eussent été employés à la publicité. Quelques bons ont été délivrés, en dehors de M. de Boudart, secrétaire, sur des formules sans souche: l'un de 100,000 et l'autre de 500,000, notamment fin 1885. L'audience a été levée sur un coup de théâtre.

A la demande du président, l'expert Flory donne le détail des quatorze cent trente-quatre mille francs des bons secrets. Le calcul est ainsi établi : 375,000 francs payés sans autre indication ; 600,000 francs à Cornélius Herz ; 100,000 francs à M. Arthur Meyer, directeur du *Gaulois*. 30,000 francs à Hugo Oberdörffer. Soit : un million cent cinq mille francs. Le reste à divers. Les débats sont renvoyés à mardi pour le réquisitoire.

Sur mandat de M. Franqueville, M. Touny, commissaire aux délégations judiciaires, s'est transporté chez M. Gobron, ancien député des Ardennes, neveu de M. Floquet et beau-frère de M. Jules Ferry, chez qui il a saisi une assez grande quantité de papiers se rapportant aux questions pour lesquelles M. Gobron a déjà comparu devant la Commission d'enquête et le juge d'instruction.

FREYCINET ET FLOQUET

On ne fait plus mystère aujourd'hui de l'interrogatoire subi dimanche par M. de Freycinet. M. Franqueville l'a interrogé pendant trois heures. M. Floquet a été interrogé dimanche également par le juge d'instruction, dans les mêmes conditions que M. de Freycinet. Le lendemain, M. Franqueville a recueilli les déclarations de M. Clémenceau. Ces trois interrogatoires ont été motivés par un point de la déposition de M. Ch. de Lesseps qui a affirmé que MM. de Freycinet et Floquet, entre autres, étant ministres, l'avaient contraint de verser des fonds aux journaux qui défendaient ces personnages politiques.

INFORMATIONS

La Gazette de France publie une lettre très touchante du Pape à M. de Mun, dans laquelle Léon XIII exprime le vœu qu'il surgisse en France des hommes capables, comme lui, de travailler au relèvement national.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

D'après une nouvelle communiquée hier matin, le général Loizillon, nouveau ministre de la guerre, a immédiatement fait connaître au général de Miribel qu'aucune modification ne serait apportée à l'organisation permanente de l'état-major de l'armée et au fonctionnement du conseil supérieur.

Voici, d'après l'*Echo de Paris*, comment sera constitué le ministère de la guerre :

« M. le général Loizillon confie les fonctions de chef de cabinet au colonel Rau, son chef d'état-major au 1^{er} corps. Cet officier supérieur était chef du 3^{me} bureau de l'état-major pendant les années 1886 et 1887, où il était chargé de la coordination des travaux destinés à figurer dans les exposés des motifs des projets de la loi. Il sort de l'ancien corps d'état-major et a été affecté par ordre à l'artillerie.

» Tous les directeurs du ministère de la guerre et les présidents des comités techniques sont maintenus en fonctions par le successeur de M. de Freycinet. »

Le projet de loi sur les cadres sera fortement amendé : les capitaines en second d'infanterie disparaîtront ; les augmentations du personnel d'état-major et de l'artillerie seront diminués ; les cadres de la cavalerie recevront au contraire un accroissement reconnu nécessaire.

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE

Le *Wiener Tagblatt* affirme qu'il y a eu, au mois de novembre 1892, des négociations

13 Feuilleton de l'Écho Saumurois

MARTHE

Par JEANNE SANDOL

Livré à ces pensées, l'esprit de Marthe s'élevait au-dessus des petites choses de la vie. En présence des œuvres du génie et de l'intelligence, elle oublie les côtés imparfaits de l'humanité ; elle pardonne aux pauvres d'esprit, aux pauvres de cœur eux-mêmes. Ce sont des infirmes, des irresponsables, se dit-elle, et le souvenir d'une image qui s'efface chaque jour dans sa mémoire apparaît un instant à ses yeux. Cette image est celle d'un jeune homme un peu lourd, correctement élégant ; ses traits sont beaux, mais sa physionomie est nulle, son front est sans lumière, l'intelligence ne l'éclaire pas, et le regard... ce regard est sans âme!... Comment l'avait-elle si mal vu?... et pourquoi le voit-elle aujourd'hui tel qu'il est réellement?... Oh ! combien maintenant elle verrait plus juste, comme elle saurait mieux juger, mieux apprécier la valeur morale de celui que la destinée placerait sur la route ; mais à présent, il est trop tard...

L'ingénieur vient subitement de se montrer au tournant de la cascade. Il salue Marthe et semble prêt à s'éloigner ; mais, dans ce désert glacé, est-il tenu de garder vis-à-vis de cette jeune fille le décorum qu'exigent les usages du monde ? Ne peut-il l'aborder ? Il n'est pas un étranger pour elle ; n'ont-ils pas été rapprochés l'un de l'autre, et n'est-il pas autorisé à lui adresser la parole ? Pendant qu'il hésite, Marthe, ne se souvenant que de l'accident du jeune homme, vient à lui simplement. — Je vois, monsieur, que vous êtes entièrement rétabli, lui dit-elle, avec l'expression d'un véritable intérêt. Ma mère n'a pas manqué un seul jour d'aller savoir de vos nouvelles. — Oh ! cet accident était si peu de chose qu'il ne méritait pas qu'on lui donnât cette importance. Je ne me suis soumis à prendre tant de soins que par égard pour votre excellent curé. On aurait dit qu'il se sentait responsable de ma santé et de ma vie. C'est aujourd'hui ma première sortie, et ce n'est qu'avec sa permission que je suis venu jusqu'ici. Avant de quitter Avrieux, je tenais à visiter cette partie de la vallée.

Ces cascades immobiles, ces eaux pétrifiées que le soleil irrise de ses rayons ont un aspect vraiment féerique. Je comprends mademoiselle, que l'attrait de ces beautés naturelles vous fasse braver le froid. — Êtes-vous allé jusqu'à la cascade des Pins, monsieur ? Elle est tout près d'ici, je vous engage à y monter, si vous n'êtes pas trop fatigué. C'est de là qu'il faut voir l'ensemble de la vallée. C'est mon poste de prédilection, ajouta-t-elle en s'avançant la première sur le sentier glissant. Arrivée au but de sa course, Marthe se retourna : son compagnon était un peu en arrière. — Oh ! dit-elle, j'oublie que vous êtes convalescent, je vous ai fait monter trop vite ; mais vous allez pouvoir vous reposer. Un de mes frères, sachant me faire plaisir, m'a construit ici un abri qui a bien son originalité, n'est-ce pas ? Elle indiqua un banc de mousse sèche couvert et entouré par des branches de pin entrelacées avec un certain art. — Vous voyez que mon observatoire est bien choisi, ajouta Marthe gaiement. Elle n'éprouvait aucune gêne, aucune ti-

midité, auprès de ce jeune homme sérieux et bien élevé, dont les qualités étaient proclamées si haut par François. Debout, sur une éminence, la fine silhouette de la jeune fille se découpait sur le fond du ciel. Sa robe, aux plis droits, sans aucun ornement, suivait, en les indiquant, les contours délicats et harmonieux de sa personne. Sur ses cheveux noirs, un capulet de laine blanche entourait l'ovale pur de son visage. Ainsi posée et drapée, elle rappelait une de ces vierges mystiques délicatement peintes aux pages d'un missel. Le paysage, d'une blancheur immaculée, qui lui servait de cadre, complétait bien la gracieuse image. Livrée tout entière à son admiration et les yeux sur le vaste panorama, Marthe ne vit pas avec quels regards son compagnon la considérait. — Vous êtes émerveillé, n'est-ce pas ? dit-elle en surprenant l'expression admirative du jeune ingénieur. — C'est vrai, Mademoiselle... et un sourire que Marthe ne comprit pas effleura ses lèvres. Tout ici est fort beau, j'en conviens, mais ces solitudes me paraissent bien sévères et bien tristes pour une jeune fille. (A suivre.)

entre la Russie et la France en vue de conclure une convention militaire.

LES FONDS GUELPHES

Le Vorwaerts reçoit de Zurich une correspondance où il est dit que M. César Schmidt, l'éditeur zurichois, a fait tirer douze exemplaires de la brochure sur les fonds guelfes, dont huit ont été expédiés en Allemagne.

M. Schmidt, malgré les affirmations contraires, aurait, de plus, reçu communication des documents établissant l'authenticité des quittances.

EXPULSION DE NIHILISTES

Les nihilistes arrêtés mardi dernier ont été expulsés jeudi et conduits à Calais d'où ils gagnent l'Angleterre.

LE GROS LOT DE SUEZ

Le gros lot de 150,000 fr. du dernier tirage des obligations du Suez est échu à M^{me} de Beaurepaire, veuve du lieutenant-colonel commandant les mobiles du Calvados, mort pendant la guerre franco-allemande. Le lieutenant-colonel de Beaurepaire était monté sur le clocher de l'église de Dreux, pour inspecter le terrain et s'assurer de la direction de l'ennemi que les éclaireurs avaient signalé. Il perdit l'équilibre et tomba. Lorsqu'on le releva il avait cessé de vivre.

Cette fois, le hasard a bien fait les choses en procurant 150,000 fr. à sa veuve.

Nouvelle piste

Le Pall Mall Gazette, parlant du chèque attribué à tort à M. de Mohrenheim, dit que ce bruit avait pris une certaine créance, bien que la presse française eût gardé le silence pour des raisons patriotiques et eût évité, en raison de l'alliance franco-russe, de porter une pareille accusation contre le représentant du Czar.

Cette réserve était sage, car ce n'est un mystère pour personne qu'en effet M. de Freycinet a déclaré à M. Franqueville qu'il avait fait remettre, par l'entremise de M. Herz, cinq cent mille francs à un ambassadeur, M. de M....

Mais nous pouvons affirmer que le personnage en question n'est ni M. de Mohrenheim, ni M. de Munster.

Il s'agirait d'un homme qui, à cette époque, représentait à Paris les intérêts d'une nation... qui n'était pas l'amie de la France.

En effet, un journal publiait récemment cette information :

« Le comte Menabrea, fils de l'ambassadeur d'Italie, était attaché au cabinet » de Cornélius Herz. Il touchait à ce titre douze mille francs de traitement annuel. La mission du comte Menabrea était surtout de mettre au profit de Cornélius Herz l'influence qu'il exerçait sur son père.

» Les relations de ce dernier avec Cornélius Herz étaient même assez étroites. »

D'un autre côté, nous lisons dans la Libre Parole, sous la signature de M. de Morès :

« Il y a quelques jours, nous posions à M. Floquet une question à propos des 500,000 francs soi-disant versés à la presse russe.

» Des événements importants se rattachant à ce sujet auront lieu prochainement. Je mettrai alors les points sur les I. »

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25 SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		— 5°
Ce matin, à 8 h.		— 0°
Midi,	75 $\frac{1}{4}$ $\frac{m}{m}$	+ 4°
Hausse	$\frac{1}{2}$ $\frac{m}{m}$	
Baisse	$\frac{1}{4}$ $\frac{m}{m}$	
Température minima de la nuit		— 2°

Les pauvres de Saumur

On nous adresse la lettre suivante que nous nous empressons d'insérer :

« Monsieur le Rédacteur,

» Dans un de vos derniers numéros, vous parliez des misères que nous faisons éprouver le froid et vous rappeliez le grand effort fait, il y a deux ans, par des hommes de tous les partis, pour venir à notre secours. En effet, un Comité s'était fondé et, en trois jours, il avait recollé près de huit mille francs pour les pauvres.

» Pourquoi n'a-t-on pas recommencé cette année ? Les misères sont les mêmes, elles sont d'autant plus grandes que le travail va de moins en moins, et quand nous en demandons, on nous répond : Que voulez-vous ? avec les inquiétudes que cause le Panama, on ne peut pas se lancer dans les grandes entreprises.

» Pas de pain ! Pas de bois et pas de travail ! Qu'allons-nous devenir ?

» Un ouvrier père de famille. »

Nous n'avons pas hésité à envoyer immédiatement un secours à l'auteur de cet appel déchirant. Mais nous ne pouvons vraiment solliciter à nouveau le concours que nos amis nous avaient si généreusement prêté en 1890. Tous sont épuisés par les 200,000 fr. qui leur ont été pris pour racheter le collège Saint-Louis et le patronage, sans compter tout ce qu'ils dépensent encore pour l'entretien des écoles libres.

Mais chacun sait que la Ville voulait acheter le collège Saint-Louis pour le supprimer.

Elle devait donc avoir de l'argent. Qu'en fait-elle et quelle belle occasion elle aurait d'employer une partie au profit des affreuses misères que cette lettre signale.

Nous recevons la lettre suivante :

« Angers, le 12 janvier 1893.

» Monsieur le Rédacteur de l'Echo Saumurois,

» Voulez-vous être assez aimable pour exprimer, dans vos colonnes, l'assurance de mes sincères remerciements aux électeurs de votre arrondissement qui ont bien voulu m'honorer de leurs suffrages, à l'élection pour la Chambre de commerce, le 8 janvier dernier.

» Veuillez agréer, etc.

» J. BIDEAU. »

Musique Municipale

Nous avons annoncé hier, d'après une information d'un de nos confrères, que la Musique Municipale avait pour nouveau président M. Milon, libraire. La présidence a été offerte en effet à l'honorable conseiller municipal, mais il a fait savoir hier soir qu'il déclina ce nouvel honneur.

Nous rappelons la conférence du Syndicat agricole d'Anjou qui aura lieu demain dimanche, à 2 h. 1/2, salle du Patronage de Nantilly.

Les glaçons en Loire

La Loire a monté un peu cette nuit et le courant a notablement diminué, ce qui indiquerait qu'une embâcle a dû se produire un peu plus bas. Les glaçons, de plus en plus larges et serrés, ne circulent plus que difficilement entre les arches du pont Cessart. Si le froid reprenait avec un peu d'intensité, le fleuve ne tarderait pas à prendre en cet endroit.

Le nouveau Ministre de la Guerre

Le général Loizillon est un cavalier. Il y a longtemps qu'un ministre de la guerre avait été pris dans cette arme. Cette particularité donne de l'actualité à Saumur, et pourrait être d'une certaine importance pour notre Ecole de cavalerie.

M. le général de division Loizillon (Julien-Léon), le nouveau ministre de la guerre, est né le 15 janvier 1829, à Paris.

Engagé volontaire, il entra le 4 décembre 1847 à l'Ecole spéciale militaire, où il obtint les galons de caporal le 5 juin 1848 et ceux de sergent le 6 avril 1849. Il fut classé, aux examens de sortie, le 31^e sur 272 élèves.

Sous lieutenant au 9^e régiment de cuirassiers le 1^{er} octobre 1849, M. Loizillon suivit les cours de l'Ecole de cavalerie, à Saumur, jusqu'au 1^{er} octobre 1851 ; il rejoignit alors son régiment, après avoir obtenu le n^o 2 sur 47 officiers-élèves.

Nous ne reproduirons pas la biographie complète de notre nouveau ministre de la guerre. Tout le monde connaît dans l'armée les bril-

lants états de service du général Loizillon. C'est en 1890 qu'il fut placé à la tête du 1^{er} corps d'armée.

Les manœuvres de cavalerie de 1891 et 1892 au camp de Châlons et sur le plateau de Lanmezan ont consacré sa réputation.

Le général avait succédé précédemment au général L'Hôte dans la présidence du comité de cavalerie. A cette époque, il vint fréquemment à Saumur soit comme inspecteur, soit comme président du comité de cavalerie.

Le général Loizillon est un érudit et un polyglotte : il possède parfaitement trois langues étrangères : l'anglais, l'allemand et l'arabe.

Nous apprenons avec plaisir que M. Houard, notre compatriote, a obtenu à l'Exposition internationale de Bordeaux un diplôme d'honneur et une médaille d'or pour l'excellence de ses vins.

Un de nos correspondants nous signale le fait suivant sur lequel nous appelons l'attention de l'administration des Postes :

Une lettre est adressée dans une commune du département à un sieur C. E., propriétaire (nous jugeons inutile de citer les noms qui figurent en toutes lettres sur l'enveloppe). La lettre revient, huit jours après, avec la mention suivante, au verso : « Il y a deux C. E. dans la commune ; indiquer si c'est C. E., propriétaire, ou C. E., vétérinaire. »

Or, la suscription de l'enveloppe que nous avons entre les mains porte bien la qualité requise pour le destinataire.

Cette façon de poser la question après la réponse mérite bien qu'on s'y arrête un peu et qu'on demande un peu plus de complaisance, dirons-nous pour être indulgent.

Arrestation

Hier, le nommé X. a été mis en état d'arrestation pour faits d'immoralité graves. Cette affaire étant à l'instruction, on comprend qu'il ne nous est pas possible d'en parler pour le moment.

Arrestations de quatre vagabonds

Jeudi, la gendarmerie a arrêté deux individus à Breuil, commune de Nueil, et deux autres à Montreuil-Bellay, qui se trouvaient en état de vagabondage.

Ce sont les nommés : Esnault, maçon ; Dupont, terrassier ; Breux, terrassier ; Morel, cultivateur.

Ils ont été amenés à Saumur et écroués à la prison de cette ville.

Engagements volontaires

Le ministère de la guerre vient de décider que les engagements volontaires pour quatre ou cinq ans, signés du 1^{er} octobre 1889 au 23 novembre de la même année, c'est-à-dire avant la mise en vigueur de la loi du 15 juil-

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis de FODRAS

Et la pauvre Suzanne retournait dans sa chambre, brisée de douleur en songeant avec effroi que les mêmes scènes se renouvelleraient le lendemain.

Elle n'osait plus sortir, même pour aller à l'église, qui était de l'autre côté de la rue, car M. d'Estouville, dans ses accès de rage, avait quelquefois parlé de suicide, et elle craignait qu'il ne profitât de son absence pour attenter à ses jours. Cette crainte horrible pour une âme aussi pieuse, était devenue sa préoccupation de tous les instants.

Une seule chose donnait un peu d'espérance à Suzanne, c'est que son oncle avait perdu cette insouciance qu'elle regardait avec raison comme une preuve certaine de son endurcissement. Elle se disait qu'un être de cette trempe, après tant d'années passées dans la révolte contre les lois divines et humaines, ne pouvait arriver tout d'un coup à ce repentir à la fois calme et douloureux qui est déjà une

consolation parce qu'il est aussi une espérance. Elle croyait à la bonté immense de Dieu, mais elle croyait autant à sa justice, et elle sentait que son oncle devait passer par bien des épreuves avant d'en venir à admettre la possibilité du pardon de ses crimes. Alors elle cherchait par quel moyen elle pourrait lui faire entrevoir, et quand elle ne trouvait rien, elle tombait dans le découragement, et elle avait alors besoin de prier pour elle-même.

— Ma nièce est bien pâle, madame Mitau, avait dit un matin le chevalier à la femme de ménage qui venait lui annoncer que le déjeuner était servi. Savez-vous si elle est malade ?

— Mademoiselle ne se plaint jamais, avait répondu madame Mitau ; mais je crois que sa pâleur vient de ce qu'elle ne sort presque plus. A son âge, il faut de l'exercice pour la santé. Je l'ai déjà dit à mademoiselle, qui ne m'a répondu que par un sourire à fendre le cœur.

Le chevalier garda le silence, puis il se rendit à la salle à manger, où Suzanne l'attendait.

— Ma nièce, lui dit-il, quand vous êtes venue ce matin dans ma chambre, j'ai oublié

de vous dire que j'avais envie de me promener aujourd'hui et de vous prier de m'accompagner. Nous emmènerons aussi ce pauvre Snap, qui finira par être paralytique si vous le tenez toujours renfermé. Voyez, il a l'air de ne pouvoir plus remuer les pattes.

Cette proposition, tout à fait inattendue, causa à Suzanne la joie la plus vive, mais elle ne montra à son oncle qu'une satisfaction douce, pour qu'il ne devinât pas tout ce qu'elle avait souffert, en découvrant à quel point elle était contente.

— Et où irons-nous, mon bon oncle ? demanda-t-elle. Je vous avertis que je suis bonne marcheuse, ainsi une promenade un peu longue ne me fatiguera pas du tout.

— Je voudrais monter sur la butte Montmartre pour revoir Paris dans son ensemble, répondit le chevalier.

— A merveille! déjeunons donc bien vite, afin de profiter des plus belles heures de la matinée.

Le repas fut silencieux, comme cela arrivait toujours lorsque M. d'Estouville était sombre au lieu d'être furieux. En sortant de table, Suzanne se hâta d'aller prendre son chapeau et son chapeau pour être prête à sortir

au moindre désir de son oncle, et elle revint se placer devant lui, le sourire sur les lèvres. Snap était à son côté, témoignant sa satisfaction par des aboiements discrets et une agitation fébrile dans tout son corps, bien qu'il ne bougeât pas de place.

— Eh bien ! partons, dit le chevalier, en enfouissant son chapeau sur ses yeux de manière à cacher le haut de son visage, dont le bas était plongé dans les plis d'une immense cravate de soie noire.

Quand ils furent arrivés dans la rue, Suzanne s'empara du bras de son oncle, qui témoigna un effroi timide fort peu dans ses babitudes.

— Ce n'est pas pour vous soutenir, mon oncle, dit en souriant Suzanne, qui se méprit sur l'intention du chevalier ; c'est pour être plus près de vous.

— Mais vous n'y pensez pas, ma nièce ! je ne puis donner le bras à une honnête fille comme vous. Je n'aurais qu'à être reconnu...

— On saurait que vous n'avez pas voulu priver la fille de votre frère du bonheur de consoler votre vieillesse.

(A suivre.)

let 1889, seront considérés comme ayant été souscrits sous l'empire de la loi de 1872.

En conséquence, les militaires liés au service dans ces conditions seront, soit autorisés à se rengager, soit renvoyés immédiatement dans leurs foyers. Cette mesure est applicable aux troupes de la marine et de la guerre.

Théâtre de Saumur

Nous rappelons à nos lecteurs la représentation de lundi prochain, qui promet d'être très brillante.

M^{me} Desgoria saura, dans Lakmé, se maintenir facilement au niveau de ses devancières, M^{lle} Levasseur, sous la direction Sureau-Bellet, et M^{me} Cheminade, sous la même direction, il y a deux ans.

Mais, en outre des brillants ballets, l'attrait nouveau de cette soirée sera dans le concours du grand orchestre d'Angers, qui, sous la direction de M. Frémaux, donnera à cette représentation la somptuosité artistique des plus grandes scènes.

Le théâtre de Saumur sera donc lundi le rendez-vous de tout ce que notre ville possède de gens de goût, et ils sont nombreux.

Ministère des Postes et des Télégraphes AVIS

A partir du 16 janvier 1893, il sera établi, dans la commune de la Pommeraye, une recette des postes par laquelle le public pourra recevoir et expédier directement les objets de correspondance de toute nature, affranchis ou non affranchis, se faire délivrer et payer des mandats d'articles d'argent français et internationaux, et faire recouvrer les effets de commerce dans les conditions déterminées par les règlements.

L'arrivée et le départ des courriers auront lieu aux heures indiquées ci-après.

Arrivée. — Paris à Nantes; Paris à Angers; Angers, Cholet, Montjean, Saint-Florent-le-Vieil: 7 h. 40 matin.

Paris à Bordeaux; Bordeaux à Paris; Angers, Cholet, Montjean: 8 h. 20 soir.

Départ. — Bordeaux à Paris; Angers, Cholet, Montjean: 5 h. 25 matin.

Nantes à Paris; Angers à Paris; Angers, Cholet, Montjean, Saint-Florent-le-Vieil: 6 h. soir.

Prenez garde aux congestions

On signale, dans maints endroits, des cas de mort par suite de congestions occasionnées par le froid.

Dans cette dure saison, il est très imprudent de passer brusquement d'une salle ou d'un appartement chauffé, au froid de la rue.

Il faut donc avoir grand soin de ménager la transition, de ne sortir que bien couvert particulièrement à l'occiput.

Gare surtout aux ivrognes. Ceux d'entre eux que tue le froid sont chaque année très nombreux.

État civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Le 13 janvier. — Pierre Sarget, propriétaire, époux de Marianne Gouttes, 82 ans, rue Saint-Lazare.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 13 janvier 1893

Les symptômes d'amélioration signalés hier s'accroissent aujourd'hui; ils sont confirmés par des demandes au comptant encore plus actives que la veille. Le 3 0/0 progresse à 95.27 et le 4 1/2 à 106.

L'Italien est en nouvelle avance à 90.30; ce fonds est évidemment en dehors des questions troublantes du moment.

L'action de la Banque de France s'avance à 3,810.

Le Crédit Foncier reste en tendance très ferme à 948. Le conseil dans sa dernière réunion a autorisé pour 4,836,790 fr. de prêts nouveaux, dont 2,315,700 en prêts fonciers et 2,521,090 en prêts communaux.

La Banque de Paris gagne à 620 douze francs sur hier.

La Société Générale a des demandes à 470 francs justifiées par la situation normale qui ressort des variations de son bilan au 31 décembre.

Le Crédit Lyonnais est en légère avance sur hier à 736 fr.

Le Comptoir National d'Escompte reste tenu très ferme à 487. Dans les moments troublés il est bon de signaler les sociétés où l'épargne trouve un refuge sûr avec un intérêt de 4 0, 0 pour les dépôts à échéance.

Les obligations de la Société des Immeubles de France cotent les 3 0 0 380 et les 4 0 0 470.

L'action Chalets de Commodité maintient son avance à 695.

Les Chemins Économiques valent 407 fr.

Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

CHRONIQUE AGRICOLE

Contre le Jacquez

C'est vers le mois d'août dernier que M. le sénateur Merlet signala, pour la première fois en Maine-et-Loire, la dépression des plants greffés sur le Jacquez.

C'est dans la commune de Martigné-Briand que le fait se produisit; ce fut dans cette même commune que le phylloxera a été signalé pour la première fois dans l'Anjou.

Depuis, des enquêtes ont été faites dans toute la France et on a constaté que le Jacquez est perdu presque partout. Le Conseil général de Maine-et-Loire a délégué, dans le même but, M. Bouchard, secrétaire de la Société agricole et industrielle d'Angers; et, dans l'Ouest, il a constaté que le Jacquez est à son tour dévoré par le phylloxera. Il ne résiste à peu près que là où on fume plus qu'abondamment.

En pouvait-il être autrement, et pourquoi cet engouement pour ce cépage?

Ne savait-on pas que pendant que les Riparia (notamment le Portalis ou Gloire de Montpellier) ont une résistance 19 et une vigueur 20, le Rupestris Mission, le Reich et celui du Lot une résistance 20 et une vigueur 19.50,

Le Jacquez n'a que..... 13

Le Saint-Sauveur..... 3

Le Jacquez d'Aurelle, n° 1.... 9

Le Jacquez à gros grains..... 11

Pourquoi donc cet engouement?

On avait oublié que le Jacquez n'est pas un américain pur, mais un hybride de vigne française (vinifera) et d'une vigne américaine (estivalis). On croit même à une parenté ternaire avec le Cinérea.

Depuis 150 ans, M. Bourguin, de Savannah (Georgie), possédait, importée d'Europe, une vigne nommée Blue French grape; c'était le Jacquez dans lequel la parenté américaine dominait.

Il provenait d'Europe par les Iles Madères. L'hybridation aurait eu lieu dans ces îles.

Or, ce Jacquez n'a jamais eu sa culture étendue en Amérique par suite de la grande sensibilité de ses feuilles et de ses fruits au mildew et au Black-Rot.

On s'est engoué du Jacquez parce qu'il a

une très grande affinité au greffage avec nos vignes indigènes, propriété qu'il tient de sa parenté avec le V. Vinifera. Il en résulte que la production des greffes sur Jacquez est normale, mais que la maturité des fruits n'est pas hâtée, comme cela a lieu pour les greffes sur Riparia et sur Rupestris qui sont aussi plus fructifères, et cela à cause de la différence d'affinité qui existe entre ces porte-greffes et les vignes françaises.

Les froids d'hiver n'attaquent pas les ceps greffés sur Jacquez, même à -30°. Le Jacquez réussit donc presque partout.

Cette résistance (13) paraissait suffisante dans le Centre, l'Est et le Nord de la France; dans le Midi, le phylloxera y produisait cependant des nososités et l'affaissement qui en résultait a paru, longtemps, sans importance dans les sols assez riches et les terres bien fumées.

On citait des Jacquez qui ont vingt-cinq ans d'âge, greffés depuis 16, 14 et 9 ans.

(A suivre.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions en Touraine, aux châteaux des bords de la Loire, et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire: 1^{re} classe, 86 fr.; 2^e classe, 63 fr. — Durée: 30 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours; Loches, et retour à Tours; Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0 0 du prix du billet.

2^e itinéraire: 1^{re} classe, 54 fr.; 2^e classe, 41 fr. — Durée: 15 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours; Loches, et retour à Tours; Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans des billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2, pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

BOURSE DE PARIS

Du 13 Janvier 1893

3 0/0	95 40
3 0/0 amortissable	96 60
4 1/2	106 ..

Théâtre de Saumur

Bureaux: 8 h. 1/2 — Rideau: 8 h. 1/2.

Directeur: Yves GUILLON

Lundi 16 Janvier 1893

Première Représentation (reprise) de:

LAKMÉ

Opéra en 3 actes, de Gondinet et Ph. Gille, Musique de Léo DELIBES

Au deuxième acte,

GRAND BALLET DES ALMÉES

Réglé par M^{lle} RITA RIVO

M. Pradeau, Pharmacien Centrale, rue de la Tonnelie, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des:

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trememoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que:

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau: dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

HERNIES

Soulagement, guérison radicale. Nouvelle méthode expérimentée sur 50,000 sujets de tout âge, sans aucune gêne ni interruption de travail. 15 ans de pratique, France, Etranger. Varicocèles, hydrocèles, chutes de matrice. Spécialiste inventeur, Marie Gontari, 131, rue de Vanves, Paris. Diplômé de la Faculté de Paris. De 10 heures à 6 heures, visible à Saumur, mardi 17 janvier, Hôtel de Londres; à La Flèche, mercredi 18, Hôtel de l'Image; à Angers, jeudi 19, vendredi 20 janvier, Hôtel du Faisan.

OUTILS POUR AMATEURS
et INDUSTRIE. Fournitures
pour DÉCOUPAGE
TOURS — MACHINES
Catalogue, 50 figures, contre 35 cent.
LE BELLE, INVENTEUR, 1, r. de la Fidélité, PARIS

Dernières Nouvelles

AU PALAIS DE JUSTICE

M. le juge d'instruction a examiné les pièces saisies dans le coffre-fort que louait M. Baihaut au Crédit Lyonnais. Le montant des valeurs saisies n'est pas considérable.

Il est inexact que l'instruction sur M. Baihaut soit sur le point d'être terminée.

M. Franqueville n'a pas encore pris sa décision.

M. Blondin bénéficierait d'une ordonnance de non-lieu. Il se croyait chargé d'une mission d'État.

On dément que M. Franqueville ait lancé un mandat de comparution contre Cornélius Herz.

A quatre heures, le juge d'instruction a entendu MM. Emmanuel Arène et Orsatti.

Dernière Heure

Service spécial de l'Echo Saumurois.

Paris, 14 janvier, 1 h. soir.

Le Conseil des Ministres, présidé par M. Carnot, a signé ce matin un projet concernant l'impôt sur les opérations de Bourse, qui sera déposé aujourd'hui.

Le Conseil autorise M. Tirard à présenter un projet portant à quatre milliards la limite d'émission des billets de la Banque de France.

M. l'abbé Dubourg, vicaire général à Saint-Brieuc, est nommé titulaire de l'évêché de Moulins, en remplacement de M^{sr} de Dreux-Brézé.

Une dépêche de Panama annonce au New-York Herald que le Congrès colombien a approuvé une prolongation de délai pour l'achèvement du canal.

HAVAS.

LES TRAINS ÉLECTRIQUES

Dans un avenir très prochain, de tous les ateliers de nos Compagnies de chemins de fer, sortiront les trains électriques, qui, silencieux comme des machines à coudre sans pencher ni dévier, et avec moins de chances de rencontre et de déraillements, paraît-il, que les trains ordinaires, supprimeront la distance qui joue un si grand rôle encore actuellement, dans les communications.

Nous croyons savoir que des expériences ont déjà été faites ces jours passés par la Compagnie du chemin de fer du Nord.

Entendu au Palais-Bourbon:

— Pourquoi vient-on d'arrêter Baihaut?

— C'est qu'apparemment on n'a pas trouvé Baihaut... net.

L'ORIFLAMME. Des tribunaux ont condamné les contrefacteurs pour avoir substitué au pétrole inférieur à l'Oriflamme. Les consommateurs exigeront sur le plomb extérieur l'estampille Oriflamme et sur le bec intérieur de remplissage la capsule marquée D. F. Oriflamme.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean.

Pâtés de foies gras et Gibiers tru fés des premières marées

Pâtés de foies gras truffés, terrine n° 14	1.75
— — — — — 12	3.00
— — — — — 10	4.25
— — — — — 9	5.50
— — — — — 8	7.25
— — — — — 7	10.50
— — — — — 6	14.00

Foies gras au naturel, de 4.50 à 4.75

Pâtés de foies gras de Canards, n° 10 4.25

Pâtés de foies gras truffés de Canards, n° 12 3.25

Mauviettes désossées, truffées et farcies aux foies gras 3.50

Pâtés d'Alouettes, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr. 50

Pâtés de Grives, de Faisan, de Bécassins, de St-Hubert, depuis 2 fr. 60 à 5 fr. 50

PÂTES EN CROÛTE SUR DEMANDE EN 24 HEURES
Trufes brassées sur choix, depuis 1 fr. la boîte.

Le Gérant: G. JOBAUST

AVIS

Cession de Commerce LEROY, boulanger.

Convocati on de Créanciers.

Suivant acte passé devant M^e BRAC, notaire à Saumur, le 9 janvier 1893, M. et M^{me} Leroy, boulangers à Saumur, ont cédé à M. Clément Tessier le fonds de commerce exploité par eux à Saumur, rue Saint-Jean.

Domicile est élu pour les oppositions à Saumur, en l'étude de M^e BRAC.

MM. les créanciers des époux Leroy sont invités à se trouver le vingt-six janvier, à deux heures, à Saumur, en l'étude de M^e BRAC, pour tentative d'arrangement.

A LOUER

PRÉSENTMENT

UNE MAISON

Comprenant : Au rez-de-chaussée, trois pièces, remise, écurie, buanderie, cave; Au premier étage, six pièces; Au deuxième étage, trois grandes pièces, au-dessus vastes greniers;

Jardin d'une contenance de 36 ares avec sources et bassins, bien planté d'arbres de différentes espèces;

Basse-cour dans le jardin. Vue splendide sur la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Pavée, n^o 4.

Corsets sur Mesure

M^{me} V^e CHATELAIS

Saumur, 18, Grande-Rue

CORSETS DE LUXE ET D'USAGE

Corsets Orthopédiques.

A LOUER en totalité ou par partie, Maison et vastes Magasins, rue Saint-Jean, n^o 44. — Réparations au gré du locataire. Ancienne Distillerie. S'adresser rue Cour-St-Jean, 5

A VENDRE

OU A LOUER

Excellent Terrain Potager

Très bien affruié

D'une contenance de 70 ares.

Avec maison, pressoir, pompe et bassin,

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} veuve COURALEAU, rue de Bordeaux, 40.

A LOUER

PRÉSENTMENT

MAISON

Rue Verte, 4

Nouvellement restaurée, avec Remise et Ecurie.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.

M^{me} LAFEUILLE prévient MM. les Ouvriers de Saumur qu'elle ne paiera pas les réparations que l'on fera dans sa maison de la rue Gambetta, 1, sans son assentiment.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie Pour Cadeaux (Fêtes et Etrences)

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

PHARMACIE A. CLOSIER

N^o 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Etrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

38, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra		Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorrains	
Camembert, double crème.	0,60	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra.	0,85	Jambon désossé roulé,	1,50
— Emmenthal, —	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Rulles,	
Port Salut, de la Trappe,	1,50	1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.	
Roquefort,	1,60	Crème de foies gras pour Sandwichs	la boîte 1,10 et 2,25
Hollande pâte grasse,	1,10		
Choucroute de Strasbourg,	2,00		

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Gâteaux Lorientais, 60, 1,20 et 1,80

Hôtel Restaurant des TROIS ANGRES

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers. Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr. Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure. Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

Américan - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre

ÉCONOMIE, PROPRETÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE

LE MEILLEUR DES TAMPONS

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

CHEMINS DE FER --- 1^{er} Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25		
Chartres	6		9 34	10 12	9 41	10 12	1 33		
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53	
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15		5 16	
Limiers-Bouton	11 29		3 17	7 49				6 6	
Vernantes	11 43		3 30	8				6 16	
Blou	11 54		3 41	8 10				6 16	
Vivry	12 2		1 28	3 49	8 17			6 33	
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44	
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53	
Nantilly (arrivée)	12 28		4 22	8 41				7	
SAUMUR (État)									
(arrivée)	12 39		4 35	8 52				7 12	
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32			6 50	
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43			7 2	
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49			7 8	
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56			7 16	
Montreuil-Bellay	1 28	9 41		2 15	5 1	9 18	2 25	3 7	40
Thouars	2 2	10 18		2 44	5 10	10 10	2 52	3 19	8 24
Niort				4 30	9 1	12 22	4 39	11 40	
Saintes				6 24	11 50		6 22	2 21	
Bordeaux				9 56	4 22		9 3	4 56	

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir	Mixte soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40	8 25			12 30	3 46
Saintes				7 12	9 9			11 40	
Niort				9 42	10 51			2 7	2 36
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	9 13	10 12 11 18
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34 11 40
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 58	5 18	6 3	9 36	
Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 23		9 41	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5	6 14			
SAUMUR (État)									
(arrivée)	10 23	7 46	Mixte matin		3 16	6 26		9 55	
(départ)		7 25	11 5		2 54	6 5			
Nantilly (départ)		7 36	11 15		3 6	6 16			
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24		11 1	12 7
(départ)	7 57	11 35	1 39	3 18	5 29	6 29		11 7	12 16
Vivry	8 11	11 49		3 30	5 57	6 43			
Blou	8 20	11 58		3 36	6 6	6 52			
Vernantes	8 33	12 11		3 49	6 19	7 6			
Limiers-Pouton	8 46	12 23		4	6 31	7 18			
Noyant-Méon	9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31		11 44	
Château-du-Loir	10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48		12 33	1 39
Chartres	2 47		5 56	9 46	12 4	12 45		3 33	4 44
Paris	5 55		7 30	11 20	2 27	3 5		5 10	6 15

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31		7 41	4 35	9 3		
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5		8 8	4 58	9 45		
Chinon	9 4	1 5	7 29		9 2	7 14	10 32		

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir	Omn. soir	Omn. soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25					
Noncontour	7 41	10 47	2 34	8 52					
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 30					
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15					
(départ)	6 50	9 27	4 5	8 10	39				
le Vaudelay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50				
Baugé	7 14	9 51	4 33	5 30	11 1				
Doué	7 22	9 58	5 43	5 38	11 8				
Martigné	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28				
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29				

LIGNE D'ORLÉANS														
NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS														
STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. matin	Expr. matin
Nantes d.			8 25	8 52	12 7	3 5			7 35	11 5				
Angers d.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 16	1 45					
La Mérité	7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1	1 46	2 26					
Les Rosiers	7 19	10 56	12 31	3 52			6 13							
St-Clément	7 26		12 40	3 59			6 22							
St-Martin	7 33		12 45	4 7			6 31							
Saumur ar.	7 46	11 41	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13	3 6					
(départ)	7 52	11 46	1 1	4 31	5 44	6 58	10 30	2 16	3 13					
Vareunes	8 05	11 26	1 11	4 45			7 16							
Port-Boulet	8 20	11 35	1 21	5 1	6 1	7 31	10 50	2 38	3 47					
Langeais	8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16	3 9	4 32					
Tours arr.	9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 44	4 11	5 46					
Paris arr.	4 28	4 48	9 30	11 59	11 59	5 8	10 39	10 39						

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.